

ce sujet. Les quantités énormes d'eau de Floride, d'eau de Cologne, etc., qui y étaient introduites, avant l'abolition du régime prohibitif, démontrent à quels subterfuges on a recours pour satisfaire une passion profondément enracinée. Donc, inutile de songer à la prohibition totale tant que nous n'aurons pas une population assez éclairée, assez convaincue de ses avantages pour en assurer une application rigoureuse et efficace.

*In pection.* — En revanche, le gouvernement fédéral peut exercer une surveillance plus étroite sur la qualité des liqueurs vendues dans le pays. Nous entendons souvent des plaintes sur la mauvaise nature des alcools fabriqués ici ou importés de l'étranger. Nul doute que parmi ces whiskeys, ces vins, ces cognacs, ces vins, de toutes marques et de toutes les nationalités qui encombrant nos marchés et voient prôner leurs vertus dans les journaux, beaucoup laissent à désirer sous le rapport de la pureté et de l'innocuité de leurs ingrédients. Nos analystes officiels trouveront là un vaste champ ouvert à leurs investigations. Pur ou impur l'alcool est toujours l'alcool, c'est vrai, mais le contrôle de la qualité influe toujours sur la quantité.

*Distillation illicite.* — Un autre point sur lequel les autorités fédérales doivent se montrer inflexibles est la poursuite des propriétaires d'alambics privés. Ces distillateurs improvisés, dissimulés dans toutes les parties de la province et beaucoup plus nombreux qu'on ne le pense, ne méritent aucune commisération. Leurs produits, fabriqués sans aucune notion scientifique, avec des appareils primitifs et souvent dangereux à raison de leur composition, leurs produits, disons-nous, sont de véritables poisons. Les médecins qui ont eu à traiter certaines affections causées par leur usage savent quelle impression profonde ils font sur l'organisme. Cette fabrication à domicile, encourageant la consommation familiale, est une véritable école d'intempérance, où père, mère et enfants s'alcoolisent à qui mieux mieux — il est facile de le comprendre. C'est le pendant du privilège des bouilleurs de crus en France. Nous ne saurions trop encourager les autorités à persister dans la lutte contre les alambics clandestins. Une moyenne de cent de ces empoisonneurs qui, chaque année, payent leur tribut à la justice démontre l'étendue et la profondeur du mal dont ils sont la cause.